



Conférence environnementale : quand il y a le flou, il y a un loup !

Nous ne pouvons pas nous satisfaire du rejet de ces seules 7 demandes de permis (Brignole, Lyon-Anncy, Beaumont de Lomagne, Cahors, Valence, Montfalcon, + extension de Montelimar), alors que 95 demandes sont en cours d'instruction dont 37 demandes identifiées hydrocarbures non conventionnels identiques à celles qui seraient annulées.

Qu'en est-il également des permis accordés dont les gisements visés sont susceptibles d'être des gisements de roche mère comme pour le permis « Bassin d'Alès » où la compagnie titulaire, Mouvoil SA, prétend rechercher des hydrocarbures conventionnels à 2400m sous la surface de la terre et du permis de « Mairy » (à Ecury-sur-Cooles dans l'Est du Bassin parisien) où la société Hess Oil prévoit de commencer des forages d'exploration fin 2012 ou début 2013 ?

La seule alternative, eu égard aux enjeux écologiques et sociaux que font peser l'exploration et exploitation des gaz et huiles de schiste, eut été, pour le Président de la République d'annoncer purement et simplement le rejet de toutes les demandes en instruction et l'abrogation de tous les permis accordés : c'est ce que nous attendons et exigeons.

Lors de son discours d'ouverture de la Conférence environnementale du 14 septembre 2012, le Président de la République s'est prononcé contre l'utilisation de la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz et huiles de schiste. Il n'y a rien de nouveau dans cette déclaration, en effet, la loi du 13 juillet 2011 interdit déjà cette fracturation. Mais, cette loi ne définit pas juridiquement cette technique en tant que procédé industriel et, surtout, elle n'interdit nullement l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste.

Le Président de la République ne clôt pas définitivement le dossier comme beaucoup le pensent. L'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste sont donc toujours possibles, tant qu'une nouvelle loi ne les interdise pas, quelle que soit la technique employée pour les extraire.

Le discours présidentiel n'évoque, à aucun moment, le sujet des expérimentations scientifiques et le devenir de la commission chargée d'émettre un avis sur les conditions de leur mise en œuvre. Nous attendons que soient précisées les intentions du gouvernement quant à ces expérimentations car nous craignons que ce silence présidentiel n'ouvre la porte à d'autres techniques, plus « socialement acceptables » autorisant ainsi l'exploitation de ces ressources, Monsieur Montebourg ne déclarait-il pas à l'issue de la première journée de la conférence, que « le débat ne fait que commencer et n'interdit pas selon lui d'examiner la possibilité de techniques qui permettraient d'extraire les gaz de schiste sans nuire à l'environnement ».

La table ronde « Préparer le débat national sur la transition énergétique » s'accompagnait de quatre autres concernant la biodiversité, les risques sanitaires environnementaux, le financement de la transition/la fiscalité écologique et la gouvernance environnementale. La Conférence environnementale apparaît comme une tentative de corriger les débordements environnementaux, sanitaires et sociaux des tenants de la réhabilitation de la notion de progrès pour qui la compétitivité économique rime avec « développement durable ».

Les collectifs réaffirment que la meilleure façon d'écartier définitivement l'exploration/exploitation des gaz et huiles de schiste est de ne pas aller les chercher. L'avenir après pétrole exige la mise en œuvre, sans ambiguïté, d'une véritable transition énergétique.

L'ensemble des collectifs s'associeront, le 22 septembre 2012, à la journée mondiale d'action contre les gaz et huiles de schiste en se rassemblant à Saint Christol-lez-Alès (Gard), à Tournan en Brie (Seine et Marne), à Aix les Bains (Savoie) et à Beaumont de Lomagne (Tarn et Garonne).

Les collectifs organisateurs de la journée internationale du 22 septembre 2012 contre les gaz et pétroles de schiste

Contact Presse :

Antoine Combier – 04 75 36 72 83 /

coordination@stopaugazdeschiste07.org